



## En me rendent au fumoir je me suis vue dans l'interdiction d'y consommer mon verre

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 17 février 2009

---

Je suis cliente de discothèque. En me rendent au fumoir je me suis vue dans l'interdiction d'y consommer mon verre tout en fumant dans le dit fumoir ?

Merci de votre réponse

### Réponse :

Celui qui vous a interdit d'emporter votre verre dans le fumoir était dans son droit,

- d'une part, parce qu'il a utilisé son pouvoir de direction et d'organisation
- d'autre part, parce que, ce faisant, il appliquait à la lettre les directives contenues dans la [circulaire du 29 novembre 2006](#) qui précise, concernant les fumoirs : *Ces emplacements seront affectés à la seule consommation de tabac*